

DÉLIBÉRATION N° 2021 – 70 DU 16 DÉCEMBRE 2021

OBJET :

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2022

Membres	21
Présents	19
Représentés	01
Votants	20
Exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

Le seize décembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Lelong Markoff, sous la présidence de Monsieur Fabrice GERVILLE-REACHE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2021

Présents : Sandra BATISSOU, Christian BETHOULE, Michel BONNET, Marie-Claude BORAU-LAVAL, Jean-Christophe CARPE, Vincent DARDILHAC, Stéphanie DEFORGE, Dominique GARRAUD, Fabrice GERVILLE-REACHE, Philippe HOCHART, Louis JAVERLIAT, Valérie LACORRE, Floriane LANTERNAT, Jean LE GOFF, Laurent MADEHORS, Marie-Pierre ROSER, Catherine ROUSSEAU-CANCE, Nicolas THEILLOMAS, Catherine HULEU.

Pouvoirs : Claude BEAUPUY à Marie-Claude BORAU LAVAL.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Valérie LACORRE ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour accomplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les tarifs de différentes prestations de service communales pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessous indiqués pour l'année 2022

Locations des logements et des garages :

Tous les loyers de la commune seront réévalués, chaque année, selon les termes de chaque bail en cours.

LOCATION JOURNALIÈRE DE LA SALLE GEORGES MÉLIÈS

Chaque association de la commune bénéficie d'une utilisation gratuite de la salle entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Libellé	2022
Associations ou sociétés locales	
Associations ou sociétés locales avec entrées payantes	100 €
Associations, sociétés locales, manifestation en faveur des écoles ou à caractère social sans entrées payantes	Gratuit
Conférences, réunions politiques, philanthropiques, religieuses ou syndicales	100 €
Associations ou organisations extérieures à la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus	300 €
Associations ou organisations de la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus	200 €
Nettoyage de la salle par le personnel communal	120 €
Défaut de tri sélectif	50 €
Restaurateurs et particuliers installés sur le territoire de la communauté de communes - Vins d'honneur à l'exclusion de toute autre manifestation	200 €

Tarifs de remboursement en cas de casse ou de détérioration des couverts	
Verre à eau	1.00 €
Verre à vin, chope	1.00 €
Cuillère à soupe	1.00 €
Cuillère à café	0.70 €
Fourchette	1.00 €
Couteau	2.00 €
Broc	1.50 €
Louche	3.20 €
Soupière	11.00 €
Fourchette à service	3.20 €
Cuillère à ragoût	3.20 €
Plat ovale	6.50 €
Plat à gratin	7.50 €
Corbeille à pain	5.20 €
Salière, poivrière	1.00 €
Ramasse couverts	8.00 €
Assiette plate et creuse	1.70 €
Assiette à dessert	1.40 €
Tasse et sous-tasse à café	1.20 €
Tarifs de location de mobilier	
La chaise (avec un minimum de perception de 15 €)	0.50 €
La table avec les bancs ou les chaises (l'ensemble avec minimum de perception 15 €)	4 €

Fait à NEXON, le 17 décembre 2021

Le Maire,



Fabrice GERVILLE-REACHE

22 DEC. 2021

Affiché le :

